

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Bureau SCoT
Séance du vendredi 4 mars 2022**

DBS01-2022

Le 4 mars 2022, à 12h, le Bureau Syndical "SCoT", régulièrement convoqué le 25 février 2022, s'est réuni, salle du Bureau de la CU Caen la mer, à Caen, sous la présidence de Mme Béatrice TURBATTE, Vice-Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 36
Quorum requis (1/3) : 12

Présents : 13
Présents en visio : 6
Pouvoirs : 3

Votants : 22

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Geneviève ANGOT, M. Benoît LEREVEREND, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Jacky LEHUGEUR

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Patrick LERMINE

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Hubert PICARD

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Michel LAFONT (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), Mme Ghislaine RIBALTA (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Étaient présents en visioconférence :

Communauté d'Agglomération Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Dominique GOUTTE

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Olivier GUILLEMETTE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT

Étaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, Mme Hélène BURGAT, M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE

**DEMANDE DE
FINANCEMENT POUR
L'ANIMATION-GESTION
LEADER 2021
SUR LE TERRITOIRE DU GAL
SCoT CAEN METROPOLE**

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION-GESTION LEADER 2021
 SUR LE TERRITOIRE DU GAL SCOT CAEN METROPOLE**

Exposé :

LEADER est un acronyme signifiant « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, c'est un programme pluriannuel destiné à dynamiser les territoires ruraux. Il est géré par et pour les acteurs publics et privés du territoire réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Depuis 2017, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole met en œuvre deux programmes européens LEADER sur deux périmètres distincts : le GAL SCOT Caen métropole et le GAL Sud Calvados.

Chaque GAL met en œuvre une stratégie de développement qui lui est propre ce qui requiert un travail d'ingénierie, d'animation et de gestion pendant toute la durée de la programmation 2014-2020. En 2021, la programmation actuelle a été prolongée jusqu'en 2022, à la faveur du plan de relance.

La prochaine programmation portera sur la période 2023-2027.

L'équipe technique LEADER est constituée, en 2021, sur le GAL SCOT Caen-Métropole :

- De 0,5 ETP pour l'animation du programme, l'évaluation, l'accompagnement des porteurs de projets, la coordination et l'assistance technique de la démarche LEADER.
- De 1,35 ETP pour la gestion et le suivi du programme LEADER. En fin de programmation, le travail de gestion du programme gagne en ampleur à mesure que les projets entrent en phase de demande de subvention puis de paiement.

Afin de financer ce travail d'ingénierie, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole peut bénéficier d'une participation du programme LEADER à hauteur de 80% du coût total des frais salariaux et frais de structure dédiés à l'action LEADER.

Plan de financement de cette action :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux : Animation/gestion LEADER	62 598,58 €	FEADER	57 590,69 €
Frais de fonctionnement (15% des frais salariaux)	9 389,79 €	Autofinancement	14 397,67€
TOTAL	71 988,37 €	TOTAL	71 988,37 €

Proposition :

Il est proposé :

- D'approuver l'action d'animation-gestion 2021 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022 ;
- D'approuver le plan de financement lié à cette action ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de **57 590,69 euros** de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL SCoT Caen métropole et à signer tout document s'y rapportant.

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'action d'animation-gestion 2021 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022.
- **APPROUVE** le plan de financement lié à cette action.
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de **57 590,69 euros** de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL SCoT Caen métropole et à signer tout document s'y rapportant.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU



Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le



ID : 014-251403184-20220304-DBS01_2022-DE

[Faint, illegible handwritten or stamped text]